



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 80299

Texte de la question

M. Marc Le Fur souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la défense sur les choix opérés pour la commémoration de la période napoléonienne. Il s'étonne ainsi que le porte-avions Charles-de-Gaulle ait été envoyé en Grande-Bretagne à l'occasion du bicentenaire de la défaite navale française de Trafalgar, alors que les plus hautes autorités de l'État sont absentes lors de la commémoration de la victoire française d'Austerlitz le 2 décembre 2005, place Vendôme à Paris. Il note en effet que seules les autorités militaires sont présentes à l'occasion de cet événement. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les principes qui président à ces choix.

Texte de la réponse

En participant à l'International Fleet Review organisée par la Grande-Bretagne, la France a tenu à réaffirmer son rang parmi les plus grandes marines du monde, ainsi que les liens forts et coopératifs qui l'unissent à la Royal Navy, notamment dans la perspective de donner une véritable dimension maritime à l'Europe de la défense. Il n'aurait donc pas été compris par ses partenaires que la France fût absente de la revue navale la plus importante jamais organisée, notamment eu égard à la qualité des relations qu'entretiennent la France et le Royaume-Uni, dans la continuité des célébrations du centenaire de l'Entente cordiale. Il ne s'agissait en aucune manière de célébrer la victoire à Trafalgar de l'amiral Nelson qui, en outre, fut mortellement touché à cette occasion. Le caractère international de l'événement a effacé toute référence réelle à la confrontation du 21 octobre 1805. C'est pourquoi la ministre de la défense a décidé d'envoyer à Portsmouth les bâtiments symboles de la puissance maritime française, notamment le porte-avions Charles-de-Gaulle qui fut le Capital ship de cette revue et le sous-marin nucléaire d'attaque Perle. À cet égard, la participation française a été particulièrement saluée par la presse internationale. S'agissant de la commémoration du bicentenaire de la bataille d'Austerlitz, le ministère de la défense a participé à l'organisation de plusieurs manifestations commémorant cet événement majeur de l'histoire militaire française. Ainsi, le musée de l'armée a organisé, du 30 novembre au 2 décembre 2005, un colloque international placé sous le haut patronage de la ministre de la défense et ayant pour thème « Austerlitz-Napoléon au cœur de l'Europe ». Cette manifestation, à laquelle ont participé vingt-quatre intervenants français et étrangers, a clôturé une réflexion de deux ans sur la bataille d'Austerlitz, conduite auparavant sous forme de colloques internationaux à Moscou, à Vienne et à Naples. Les conséquences politiques de cette bataille, notamment la disparition du Saint Empire romain germanique et la création de la Confédération du Rhin, ont été au centre des débats. Un cycle musical de concerts faisant écho au colloque a également été programmé durant cette période. L'orchestre symphonique de la garde républicaine a notamment donné un concert dans la cathédrale Saint-Louis des Invalides le 1er décembre dernier. Aux écoles de Coëtquidan, les élèves officiers de l'ESM ont organisé la traditionnelle reconstitution des différentes phases de combat de la bataille sur le plateau de Pratzen. Le public a eu la possibilité d'assister à cette manifestation sur invitation. En outre, conformément à la tradition, les saint-cyriens se sont réunis dans les différentes garnisons pour fêter l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz. Par ailleurs, le musée de l'Armée s'est associé à une exposition organisée du 15 novembre au 31 décembre 2005 par la maison Chaumet, place

Vendôme, à Paris. Une vingtaine d'armes d'apparat de la période allant du Consulat à l'Empire, ainsi que l'épée portée par Napoléon au cours de la bataille d'Austerlitz, ont été présentées au public. Cette exposition s'inscrivait dans le cadre des manifestations qui se sont déroulées place Vendôme avec, notamment, une prise d'armes effectuée au pied de la colonne par le deuxième bataillon de l'École spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr. Contrairement à ce qu'indique l'honorable parlementaire, le Gouvernement était représenté à cette prise d'armes, en la personne du garde des sceaux, ministre de la justice. Enfin, la ministre de la défense a participé personnellement, le 2 décembre dernier, aux cérémonies commémoratives du bicentenaire d'Austerlitz sur les lieux historiques de la bataille en République tchèque, en présence d'une délégation d'élèves officiers de Saint-Cyr et de nombreuses associations françaises. Elle a ainsi marqué l'attachement du gouvernement français à l'un des plus hauts faits d'armes de l'épopée napoléonienne, rendu hommage aux soldats de la Grande Armée et, in situ, célébré comme il se devait l'une des plus belles victoires de l'armée française.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80299

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11173

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 709